



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 70743

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes exprimées par le comité régional de jeunesse et d'éducation populaire de Poitou-Charentes à l'annonce de la négociation en cours avec le Premier ministre à propos du gel d'une partie du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il manquerait à ce jour 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents, ce qui laisserait augurer des baisses de 50 à 100 % pour les associations nationales et têtes de réseau ainsi que pour l'action des associations au plan local. Une telle annonce apparaît infondée compte tenu des déclarations faites jusqu'alors au secteur jeunesse éducation populaire par le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative lui-même. En effet, il est incompréhensible qu'un ministère puisse se trouver affecté d'une régulation budgétaire d'une telle importance susceptible de mettre en danger nombre d'associations et donc d'emplois dans le secteur. Cette situation apparaît, à ce jour, irréaliste au regard du rôle reconnu des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs fédérations et unions, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales. L'in vraisemblance de cette mesure est d'autant plus patente que la somme gelée, bien que conséquente, ne représente qu'un engagement minime de l'Etat. C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir envisager l'abandon d'une telle mesure aux conséquences désastreuses pour les associations et plus largement pour notre pays.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative, ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative, témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70743

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7303

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8573